



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/277
27 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 MARS 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note verbale, datée du 28 février 1998, que le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a adressée à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hadi NEJAD-HOSSEINIAN

ANNEXE

Note verbale datée du 28 février 1998, adressée à l'ambassade de
la République d'Iraq à Téhéran par le Ministère des affaires
étrangères de la République islamique d'Iran

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran et a l'honneur de l'informer de ce qui suit.

Les autorités iraniennes compétentes ont signalé qu'un bateau de pêche iranien avait coulé pour des raisons inconnues du côté iraquien du Chatt al-Arab, à la hauteur du canal iranien Abu Folus, le 5 novembre 1997. Les gardes-côtes iraquiens ont sauvé les neuf membres de l'équipage et les ont emmenés à Fao pour enquête.

Il s'agit des personnes suivantes :

1. Abdol-Ali Pur Khalilavi
2. Hamid Tayebi
3. Abbas Sameri
4. Naser Taeebi
5. Fazel Taeebi
6. Amin Taeebi
7. Tofigh Khalilavi
8. Abdol-Hosseïn Moavi
9. Parviz Behesthi

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran est reconnaissant aux Iraquiens d'avoir sauvé la vie des marins iraniens, mais il attend du Gouvernement iraquien qu'il prenne d'urgence les mesures voulues pour que ces marins soient remis en liberté dès que possible.
